



AVIS DE COURSE

LE DEFI DU PHARE – 30 et 31 mai 2026
Palavas Les Flots

2 Jours de Courses en Solo, Duo ou Equipage

Le classement Duo sera pris en compte dans le Championnat Occitanie Habitable Duo

Autorité Organisatrice : Cercle Nautique de Palavas
Grade 5A



La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.4 Les instructions de course de la régata.
- 1.5 Le règlement du Championnat Occitanie Habitable Duo 2024.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les instructions de course et les annexes éventuelles seront remises à la validation du dossier.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à partir du 18 mai, à l'adresse suivante : www.cercle-nautique-palavas.com

3. COMMUNICATION [DP] [NP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
Le canal VHF prévu pour toutes les régates est le canal 77.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1 La régata est ouverte :
 - 4.1.1 A tous les bateaux jaugés Osiris dont le rating brut est supérieur ou égal à 19.0.
A tous les monotypes « Surprise ».
 - 4.1.2 Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur
 - 4.1.3 Pour qu'un groupe soit constitué, un minimum de 5 bateaux est nécessaire.
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
 - d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou
 - d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
 - c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- 4.2.2 Pour le bateau :
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité : adresse du document sur le site Internet de la FFVoile : http://www.ffvoile.net/ffv/public/fond_doc/CCA/reglement_publicite_ffv.pdf
 - le certificat de jauge ou de conformité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne sur le site du CNP (<https://www.cercle-nautique-palavas.com/>) à compter du lundi 27 avril 2026 (paiement en ligne en joignant la fiche d'inscription pré-remplie).

La régularisation des inscriptions s'effectue au Cercle Nautique le samedi de la régata (à partir de 8h15) où les fiches de sécurité complétées et signées doivent être remises.

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5. DROITS A PAYER

Les droits d'engagement sont fixés à 75 € pour les bateaux en équipage et 60 € pour les bateaux en Duo et Solo.

Un discount de 5 € sera accordé aux bateaux qui s'inscrivent avant le mardi 26/05 16 h 00.

6. PROGRAMME

Samedi 30 mai

8h15 à 9h15

Confirmation des inscriptions des bateaux au club, signature de la fiche d'auto-contrôle de l'équipement et petit déjeuner salé-sucré

9 h15

Briefing à la Maison de la Mer

10h30

Premier signal d'avertissement du Comité de Course pour une grande course (matériels pour navigation de nuit obligatoires - voir

ci-dessous)

Dimanche 31 mai

9h15

Briefing sur l'eau par VHF

9h45

Premier signal d'avertissement du Comité de Course, courses à suivre

A partir de 17h30

Remise des prix au Yacht Club de Palavas

Attention : Le CNP11 est inclus dans le Défi du Phare. Seules les courses du dimanche compteront pour le CNP11.

7. CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

7.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

7.2 Chaque Skipper s'engage en signant la fiche d'autocontrôle de l'équipement, qui devra être remise complétée et signée à la confirmation des inscriptions.

7.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

7.4 L'équipement obligatoire est celui de la Division 240 pur une navigation côtière à moins de 6 milles.

8. LIEU

L'Annexe A à l'AC indique l'emplacement de la zone de course.

9. LES PARCOURS

Les parcours seront de type construits ou côtiers. Ils seront définis dans les instructions de course. En annexe B du présent document, des exemples de parcours sont donnés à titre indicatif. Ils ne sont pas définitifs et peuvent évoluer. Une différence entre les parcours définis dans les instructions de course et ceux donnés en exemple dans l'avis de course ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation.

10. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 s'applique.

11. CLASSEMENT

11.1 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition

11.2 Le classement général final dans chaque catégorie sera l'addition des points obtenus dans chaque course, le vainqueur étant celui qui a le moins de points. Quand 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score. La grande course comptera pour 2 courses, l'une de ces 2 pouvant être retirées.

En cas d'ex-aequo, ce sont les meilleures places qui permettront de faire la différence, et, au besoin, le résultat de la dernière course.

Les bateaux OCS, DNF, DSQ, DNS, RET, UFD, BFD, DNE et NSC recevront un nombre de points égal au nombre de classés pour la course plus 1, les DNC recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits pour la régata plus 1. Les disqualifications DNE ne peuvent être retirées.

11.3 Le classement sera établi selon le système temps sur temps pour les parcours construits et temps sur distance pour les parcours côtiers avec application du CVL dans les deux cas.

12. PLACE AU PORT [DP] [NP]

Possibilité d'accueil gracieux des bateaux au port 3 jours avant la régata et 3 jours après.
 Pour les bateaux venant au-delà de la Baie d'Aigues Morte, prendre contact avec Maurice Tahar au 06 37 82 57 01 pour voir les possibilités d'accueil prolongées.
 Les caractéristiques des bateaux (longueur, largeur et tirant d'eau) et les intentions des dates d'arrivée et de départ devront être communiquées par mail au CNP (cn.palavas@orange.fr) au plus tard le lundi 18 mai.
 Avant l'arrivée au port, les bateaux prendront contact avec la Capitainerie pour rallier leur place (canal VHF 9).
 Les places seront affectées selon l'ordre d'arrivée.
 Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

13. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP] [NP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

14. PROTECTION DES DONNÉES

- 14.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent le CNP, la Ligue de Voile Occitanie, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 14.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent le CNP, la FFVoile, la Ligue de Voile Occitanie et leurs sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication et pourront être utilisées pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

15. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

16. PRIX

Des prix seront distribués à la discrétion de l'Organisation.

17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, contacter le secrétariat du club au :
 Tel. 04.67.68.97.38 E-mail : cn.palavas@orange.fr
 Site : www.cercle-nautique-palavas.com

ANNEXE A : ZONE DE COURSE



